



Auto ecole refuse m'accompagner au examen

Par **daisyfleur**, le **05/11/2020 à 17:56**

Bonjour Cher Maître,

il y deux années, ma monitrice d'auto ecole, refusé de me donner droits de tenter ma chance pour l'examen de conduit, en disant que je ne suis pas prête, et quelle me prêtera pas sa voiture si je ne prends pas plus des heures pour être prête, et quelle m'accompagnera pas. J'ai donc passe mon examen, en privé, et j'ai arrêté de lui payer le rest pour l'auto école. J'ai eu mon permis conduire en première coup. Depuis ce jour la, des huissiers(qui as que des mauvaises commentaires sur l'internet) n'arrête pas a m'appeler et m'envoyer des texto en utilisant banque de france ou saisie au domicile. Moi j'ai déménagé et ces huissiers n'ont même pas la bonne adresse.

J'aimerais, vous demander, chère Maître, vos conseils,

veuillez agréer, mes salutations les plus distinguées

Par **P.M.**, le **05/11/2020 à 18:46**

Bonjour,

Ce sont des bénévoles qui vous répondent et pas quelqu'un que vous deviez appeler Maître...

Peu importe qu'un Huissier n'ait pas la bonne adresse car il peut vous retrouver mais tant qu'il n'a pas un titre exécutoire délivré par un Tribunal (Injonction de payer ou Jugement) il ne peut effectuer aucune saisie...

Ce qu'il aurait fallu quand même faire, en dehors d'arrêter de payer, c'est motiver votre décision par lettre recommandée avec AR...

Il y a quand même un risque que vous soyez convoquée au Tribunal Judiciaire de votre ancienne adresse...

Par **daisyfleur**, le **05/11/2020 à 20:27**

Merci bcp pour votre réponse. D'accord, j'ai pense que c un avocat qui répond.

Pensez vous que je peux tjs envoyer la lettre recommandée avec la motivation de ne pas payer? Ou un texto envoyé à monitrice?

J'ai enregistré quand elle m'as refusé de m'accompagner, et ont peut remarquer comment elle etait pas de tout professionnel.

Par contre, au moment d'inscription, la monitrice m'as demande si j paye en especes ou 4 fois par cb , et j préfère 4* par cb .

J'ai signé sans lire, et au moment de prélèvement, j'ai vu sur mon compte naxitis ???

Donc l'ecole auto ont touche l'argent au moment de l'inscription, en fasaint un credit a mon nom???? Je ne savais pas que ca signifie payer 4* par cb????

Vous pensez que je doit faire quoi?

j'ai une chance pour aller loin en justice? Ou c mieux de payer, ma dette, qui était pas ce que j'ai pense quand elle as dit 4* par cb , et en plus la monitrice m'as meme pas accorde une chance de passer mon permis auto, avant de voir s'il me faut des heures supplémentaires ou pas. Elle savait que je vais réussir, et comme, j'aurais finir sans prendre dès heures en plus

Cordialement

Par **P.M.**, le **05/11/2020** à **20:40**

Un enregistrement effectué à l'insu de votre interlocutrice ne peut pas être utilisé en matière civile...

Je pense que maintenant vous pourriez attendre de savoir ce qui va se passer éventuellement en prenant conseils auprès d'une association de consommateurs avec tous les éléments du dossier...

Par **Marck.ESP**, le **05/11/2020** à **20:48**

Bonsoir

Il n'est pas étonnant que le prélèvement porte la référence d'une institution financière. C'est un service qu'elles offrent à leur clientèle professionnelle.

Le paiement s'effectue sur les serveurs bancaires sécurisés du partenaire financier de l'établissement.